

# **CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2017 à 20h00**

## **Compte rendu**

**MEMBRES PRÉSENTS** : Daniel PEROTTI, Christine CHARRET, Ingrid MEUNIER, Pierre-Antoine DEJOB, Fabrice LABOURÉ, Danielle BRUNO, Sylviane DONJON, Delphine LORON TRAVARD, Bernard THIEN, Serge DUMAS, Lucien BATTANDIER

**MEMBRES ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Ingrid MEUNIER

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents :**

 le compte rendu du conseil municipal du 29 septembre 2017

### **Attribution des subventions aux associations communales et intercommunales**

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide d'allouer la somme de :

- 150 € à l'association « Collectif inter association canton Saint Just en chevalet »
- 1 500 € à l'association « Comité des Fêtes de Champoly »
- 350 € à l'association « Renaissance d'Urfé »
- 200 € à l'association « Sou des écoles RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles »
- 300 € à l'association « Sou des écoles RPI Champoly-Chausseterre-Les Salles »
- 100 € à l'association « Avenir Santé en Pays d'Urfé »
- 80 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Just en Chevalet »
- 30 € à l'association « Amicale des sapeurs-pompiers de St Martin la Sauveté »
- 80 € à l'association « Basket Club de Noirétable »
- 10 € à l'association « Les Grenadières du Haut Forez »
- 100 € à l'association « Les sourires d'Urfé »

### **Attribution des subventions aux associations hors commune et canton**

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de :

- 100 € à l'association « Croix Rouge Française – unité locale du Roannais »
- 100 € à l'association « Maison de Jonathan » (Saint-Priest-en-Jarez)
- 100 € à l'association « AFSEP » (association française des sclérosés en plaque)

### **Acquisition terrain Françoise PEROTTI – Demande de subvention au titre du contrat de ruralité**

Le Conseil Municipal sollicite l'aide de l'État au titre du contrat de ruralité via le Pôle d'Equilibre Territorial Rural de Roannais Pays de Rhône Alpes pour l'acquisition d'environ 2220 m<sup>2</sup> de terrain afin d'avoir des parcelles constructibles à disposition de futurs acheteurs.

### **Appel à projet SIEL : rénovation énergétique des bâtiments publics**

Le conseil municipal sollicite une subvention auprès du SIEL 42 au titre de l'appel à projets SIEL- 2018 Rénovation énergétique des bâtiments publics pour les travaux de rénovation de l'école publique.

### **Indemnisation de Dominique BARTHOLLET d'un montant de 60€ pour l'utilisation de son téléphone portable**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale que Philippe CHAUX, employé des services techniques dispose d'un téléphone portable et d'un abonnement payés par la commune de Champoly ; les autres agents se servent de leur mobile personnel.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'indemniser à hauteur de 60€ par an tous les agents des services techniques utilisant leur téléphone portable dans le cadre de leur emploi.

## Questions diverses :

- Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)

Monsieur le Maire informe que la CCPU a missionné M. MEYNANT pour étudier l'opportunité et les conditions d'un passage à la FPU au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Il rappelle que plusieurs éléments peuvent motiver le passage en FPU :

- L'harmonisation de la politique fiscale professionnelle sur le territoire de la CCPU ;
- La sécurisation des recettes fiscales pour les communes membres avec la mise en place des attributions de compensation ;

Monsieur le Maire précise également que quel que soient les évolutions futures au niveau des périmètres des EPCI, le régime de FPU s'imposera dans toutes les intercommunalités concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite le passage à la Fiscalité Professionnelle Unique au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

- Voirie 2018

Le conseil municipal valide les devis relatifs à la voirie 2018 :

- Bicouche Voie Communale d'Urval
- Enrobé Voie Communale de La Chintre
- Voirie derrière le bâtiment scolaire
- Voie communale d'Urval à La Goutte

- Pack vœux 2018 La Tribune-Le Progrès

Le conseil municipal ne donne pas suite à la proposition du journal La Tribune-Le Progrès

- Demande d'un agriculteur pour l'élargissement du chemin du Lac au Piolard

Le conseil municipal demande à ce qu'un courrier soit adressé aux propriétaires riverains les sollicitant pour une cession gratuite de terrain pour élargissement.

- Demande de M. et Mme Buquet d'Urval

Le conseil municipal étudie la demande de M. et Mme Buquet quant à la limitation de vitesse aux abords de leur habitation

- Demande d'attribution d'une case au columbarium d'une famille ne résidant pas sur la commune

Le conseil municipal refuse d'attribuer une case au columbarium aux familles ne résidant pas sur la commune.

- Entretien des bâtiments communaux

Le conseil municipal valide les devis de :

- SARL Vietti pour la réfection du logement au-dessus de l'ancienne COOP
- L'entreprise LUD-ELEC pour le changement d'un interrupteur à déclenchement manuel contre un interrupteur à déclenchement automatique à la cure (irrégularité constatée sur la fourniture et la pose par l'entreprise Durry-Fatelec lors des travaux de réhabilitation du bâtiment – dommages remboursés par l'assurance)
- Le devis de l'entreprise Metal'Ata pour la sécurisation et la mise aux normes de l'aire de jeux et la barrière de l'école. Une subvention sera sollicitée auprès du Département au titre de l'enveloppe de solidarité.

Le conseil municipal décide d'envoyer un courrier à l'entreprise VIETTI relatif aux peintures des menuiseries extérieures de la salle des fêtes réalisées en 2015 qui se sont fortement dégradées.

- École :
  - Travaux : un bureau de contrôle a été sollicité pour les diagnostics amiante et plomb. A réception, le diagnostic sera transmis à M. Vernay, économiste, afin de finaliser le dossier de consultation des entreprises.
  - Déménagement : il est prévu pendant les vacances de Noël
  - Monsieur le Maire informe du coût TAP pour l'année scolaire 2016-2017
  - Intervention de Delphine LORON TRAVARD à propos du courrier relatif aux TAP adressé par le Maire aux familles

Il s'en suit de violents échanges.

Le débat ne se déroulant pas avec la sérénité nécessaire, le maire lève la séance.

Lucien BATTANDIER informe le conseil municipal qu'il a saisi le Sous-Préfet et un expert pour prendre à la place du maire un arrêté de péril imminent concernant la maison de Françoise PEROTTI au Faubourg.

Séance levée à 23h15

Le Maire  
Daniel PEROTTI